



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1197

Attribution d'une subvention de 7 500 euros à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône dans le cadre d'actions de valorisation de l'activité artisanale et signature d'une convention cadre

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur :** Mme BOUZERDA Fouziya

**SEANCE DU 9 JUILLET 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 13 JUILLET 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1197 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 7 500 EUROS A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHONE DANS LE CADRE D' ACTIONS DE VALORISATION DE L'ACTIVITE ARTISANALE ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Située au centre de la métropole lyonnaise, Lyon avec ses 505 094 habitants<sup>1</sup>, est la première ville du département.

Parmi ses atouts, Lyon bénéficie de la vitalité d'un tissu artisanal dense et diversifié composé d'environ 6 400 entreprises artisanales<sup>2</sup>. L'artisanat est un secteur qui joue un rôle primordial de développement économique et commercial. Il participe grandement à la qualité du cadre de vie des Lyonnais.

La prise en compte de ce potentiel justifie la contractualisation d'un partenariat entre la Ville de Lyon et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône (CMA du Rhône) autour d'un projet de développement économique.

Ce plan d'actions vise à mieux connaître les entreprises artisanales pour anticiper les évolutions, à les accompagner et à valoriser leurs savoir-faire auprès de la population lyonnaise.

Il s'articulera autour de 4 opérations :

- Création de l'événement «Nos Artisans, Nos Voisins» pour promouvoir l'artisanat de proximité, facteur d'attractivité résidentielle, auprès du public.
- Mutualisation des outils (observatoire du commerce et de l'économie) pour une meilleure connaissance du tissu artisanal et anticipation de ses évolutions.
- Promotion des métiers d'art via le développement et la promotion du site ArtyLyon (<http://artylyon.com/>) créé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône avec le soutien de la Ville de Lyon.
- Valorisation de la filière alimentaire boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, biscuiterie à travers notamment le Label Lyon Ville Equitable et Durable. Cette action comprendra un accompagnement des artisans dans la mise en place et dans la valorisation de démarches de développement durable.

---

<sup>1</sup> INSEE : recensement de la population totale 2012.

<sup>2</sup> Répertoire des Métiers 2015.

Pour la réalisation de ces missions définies par une convention entre la Ville de Lyon et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, la CMA du Rhône met à disposition ses équipes et engage un budget prévisionnel de 22 047 €.

En contrepartie, la Ville de Lyon contribue aux frais engagés par la CMA du Rhône à travers une subvention d'un montant de 7 500 €. Elle apportera un appui à la CMA du Rhône sous la forme de temps agents valorisable à 19 250 euros.

De plus, un Comité de pilotage composé des représentants de la Ville de Lyon et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône assurera un suivi de ce plan d'actions. Des représentants de structures partenaires pourront être invités en fonction de l'ordre du jour.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention de 7 500 euros est allouée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, dont le siège social est situé 58 avenue Maréchal Foch à Lyon 6<sup>e</sup>, pour la réalisation d'un plan d'actions en faveur des entreprises artisanales de Lyon.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit n° 78235, programme Animations, opération Valocial, nature comptable 65738, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA